

**MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE LA LUTTE CONTRE
LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

PROGRAMME D'ACCRÉDITATION D'ÉCHANTILLONAGE ENVIRONNEMENTAL

**DEMANDE D'ACCRÉDITATION
(FO-12-PAÉE-02)**

Nom de la firme :

N° de la firme :

(espace réservé
au CEAEQ)

Mise à jour : 15 janvier 2021

INSTRUCTIONS

Pour obtenir et maintenir l'accréditation, une firme doit se soumettre aux conditions énoncées dans le Programme d'accréditation d'échantillonnage environnemental (PAÉE) et satisfaire à toutes les exigences précisées dans les documents mentionnés dans le PAÉE. Elle doit également respecter les lignes directrices et les protocoles pertinents pour les secteurs d'échantillonnage visés, en plus de s'engager à se conformer aux exigences prévues à l'engagement présenté à l'annexe I.

Pour être admissible au PAÉE, vous devez satisfaire aux exigences minimales suivantes :

- Votre firme a une identité juridique définie;
- Votre firme œuvre dans un des secteurs d'échantillonnage prévus au PAÉE;
- Votre personnel possède la formation et l'expérience requises dans le domaine de l'échantillonnage.

Pour connaître l'ensemble des exigences requises, veuillez consulter les documents suivants :

Secteur de l'air

- *Programme d'accréditation d'échantillonnage environnemental (DR-12-PAÉE);*
- *Lignes directrices concernant les prélèvements des émissions atmosphériques en provenance de sources fixes (DR-12-AIR-01);*
- *Tarifification relative au Programme d'accréditation d'échantillonnage environnemental (DR-12-PAÉE-TARIF);*
- *Exigences applicables à la déclaration de l'accréditation (DR-12-SCA-06).*

Secteur agricole (matières résiduelles fertilisantes ou MRF)

- *Programme d'accréditation d'échantillonnage environnemental (DR-12-PAÉE);*
- *Processus et exigences d'accréditation – Matières résiduelles fertilisantes, secteur agricole (DR-12-MRF);*
- *Protocole d'échantillonnage des matières résiduelles fertilisantes et dispositions particulières reliées à l'accréditation (DR-12-MRF-02);*
- *Tarifification relative au Programme d'accréditation d'échantillonnage environnemental (DR-12-PAÉE-TARIF);*
- *Exigences applicables à la déclaration de l'accréditation (DR-12-SCA-06).*

Pour vous procurer ces documents, veuillez consulter le site Internet www.ceaeq.gouv.qc.ca ou communiquer avec le Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec (CEAEQ) :

- par courriel : ceaeq@environnement.gouv.qc.ca
- par téléphone : 418 643-1301
- par télécopieur : 418 528-1091

Pour vous inscrire, vous devez remplir la « Section générale » et les sections concernées du présent document pour le ou les secteurs se rapportant à l'accréditation demandée et fournir tous les renseignements s'y rattachant. Vous devez également remplir l'engagement à l'annexe I. La demande doit être approuvée par le gestionnaire de la firme. Le gestionnaire est défini ici comme une personne détenant l'autorité lui permettant d'engager la firme à respecter les règles de fonctionnement du PAÉE et ses exigences.

Voici les documents à inclure à la demande d'accréditation :

Tous les secteurs d'activités

- Déclaration du demandeur;
- Pièces justificatives exigées dans les documents de référence cités précédemment;
- Chèque couvrant les frais d'inscription prévus à l'ordre du ministre des Finances. Voir le document *Tarifification relative au programme d'accréditation d'échantillonnage environnemental* (DR-12-PAÉE-TARIF).

Secteur de l'air

- **Section générale et Section technique pour le secteur de l'air** de la présente demande d'accréditation remplies et approuvées par le gestionnaire.

Secteur agricole (MRF)

- **Section générale et Section technique pour le secteur agricole** de la présente demande d'accréditation remplies et approuvées par le gestionnaire.

Veillez nous transmettre votre demande dûment remplie accompagnée de toutes les pièces justificatives exigées à l'adresse suivante :

Direction de l'accréditation et de la qualité

Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec
Complexe scientifique du Québec
2700, rue Einstein, bureau E-2-220
Québec (Québec) G1P 3W8

Adresse courriel : ceaeq@environnement.gouv.qc.ca

Traitement de votre demande d'accréditation

Toute l'information fournie est traitée de façon confidentielle en accord avec les dispositions établies dans la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1). La Direction de l'accréditation et de la qualité du CEAEQ ne divulgue à aucune tierce partie le nom des firmes qui sollicitent une accréditation. Tous les renseignements que vous aurez fournis serviront à déterminer la recevabilité de votre demande.

À la réception de votre demande d'accréditation, le CEAEQ vérifie le respect des conditions d'admissibilité. Les vérifications effectuées concernent principalement l'organisation et le système de management de la firme, la formation et l'expérience du personnel ainsi que les méthodes et les équipements utilisés pour l'échantillonnage.

Lorsque l'évaluation de votre demande est favorable, une évaluation sur site est planifiée. Les tarifs associés aux évaluations sur site se retrouvent dans le document DR-12-PAÉE-TARIF. Cette évaluation pourrait se tenir à distance compte tenu des contextes particuliers.

SECTION GÉNÉRALE (tous les secteurs)

ORGANISATION ET GESTION

Nom de la firme			
Adresse de la firme			
Ville		Code postal	
Téléphone		Télécopieur	
Courriel		Site Internet	
Type de firme	Entreprise industrielle Entreprise spécialisée	Laboratoire Organisme public ou parapublic	
Type de clientèle	Externe	Interne	
Décrivez brièvement vos principales activités d'échantillonnage et votre clientèle (clientèle interne ou externe).			
Nom du gestionnaire*			

* Gestionnaire : Personne détenant l'autorité lui permettant d'engager la firme à respecter les règles de fonctionnement du PAÉE et ses exigences.

Fournir en annexe	<ul style="list-style-type: none">• L'organigramme de la firme (nom et titre des titulaires des postes) et un organigramme indiquant sa position dans l'organisation mère, le cas échéant.• Le document juridique indiquant le statut de la firme.
--------------------------	---

SECTION TECHNIQUE POUR LE SECTEUR DE L'AIR

SYSTÈME DE MANAGEMENT

1. Votre firme possède-t-elle un système de management applicable à ce secteur d'échantillonnage?	
Oui	
Non – Si vous répondez non à cette question, votre inscription est non recevable	
2. Votre firme a-t-elle une accréditation ou une homologation applicable à ce secteur d'échantillonnage?	
Note : L'homologation est un enregistrement officiel accordé par un organisme d'homologation ou d'accréditation mentionnant la conformité à une norme ou une prescription normative.	
Oui, laquelle?	ISO 9001 ISO/CEI 17025 ISO/CEI 14000
	Autre, spécifiez :
Non, passez à la question 4	
3. Quelle est l'organisation qui octroie l'accréditation ou l'homologation du système de management de votre firme?	
Organisation octroyant l'accréditation	Conseil canadien des normes Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). Autre, spécifiez :
Organisme d'homologation (ISO 9001 ou autre)	Spécifiez la norme et l'organisme :
Fournir en annexe	<ul style="list-style-type: none">• Le dernier rapport d'évaluation de l'organisme d'accréditation ou d'homologation.• Le ou les derniers rapports d'audit interne de votre firme dans le secteur de l'échantillonnage.• Le document de l'organisme d'accréditation ou d'homologation précisant la portée.• Le manuel qualité.• La liste des références de la documentation qualité se rapportant au secteur de l'échantillonnage (manuel qualité, procédures, instructions de travail, protocoles, formulaires, etc.).
4. Votre situation correspond-elle à cet énoncé?	
 Votre firme n'a pas d'homologation, mais elle souhaite obtenir du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques l'accréditation de son système de management applicable au secteur de l'échantillonnage.	
Note : Des frais s'appliquent en sus de la tarification prévue au PAÉE pour le traitement de la demande et lors de la réalisation de l'évaluation administrative et technique sur site .	
Oui	
Non – Si vous répondez « Non » à cette question, votre inscription est non recevable	
Si oui, fournir en annexe	<ul style="list-style-type: none">• Le manuel qualité.• L'ensemble de la documentation qualité (telle que les procédures, les instructions de travail, etc.) concernant le secteur d'échantillonnage visé par la demande.

FORMATION ET EXPÉRIENCE DU PERSONNEL

Veuillez remplir le tableau ci-dessous en identifiant tous les membres de votre personnel qui réalisent de façon active des travaux d'échantillonnage dans le secteur d'accréditation demandé. Au besoin, faites des copies du présent tableau.

CATÉGORIE	NOM ET PRÉNOM	ÉTUDES/SCOLARITÉ	NOMBRE D'ANNÉES D'EXPÉRIENCE
Responsables scientifiques			
Chefs d'équipes			
Préleveurs			
Aides- préleveurs			

Fournir en annexe	<ul style="list-style-type: none"> • La copie des diplômes des responsables scientifiques, des chefs d'équipe, des préleveurs et des aides-préleveurs. • Le curriculum vitæ des responsables scientifiques, des chefs d'équipe et des préleveurs ou techniciens. • La liste des campagnes d'échantillonnage (registre d'échantillonnage) effectuées depuis un an, incluant le nom des préleveurs associés et la nature des travaux effectués. • Tout autre document permettant d'évaluer la pertinence de l'expérience du personnel (cours de formation, connaissance des procédés, etc.).
------------------------------	--

MÉTHODES ET ÉQUIPEMENTS

1. En vous basant sur le document *Lignes directrices concernant les prélèvements des émissions atmosphériques en provenance de sources fixes, Secteur de l'air (DR-12-AIR-01)*, remplissez le tableau ci-dessous en cochant les paramètres sollicités dans chacun des groupes où vous demandez l'accréditation.

SECTEUR DE L'AIR (prélèvements aux sources fixes)

Groupe 1 : Caractérisation du flux gazeux et détermination des particules (obligatoire)

- Détermination du lieu d'échantillonnage et des points de prélèvement
- Détermination de la vitesse et du débit volumétrique des gaz de cheminée
- Détermination de la masse molaire par analyse des gaz
- Détermination de la teneur en humidité
- Détermination des particules
- Détermination des PM₁₀ et PM_{2,5} filtrables
- Détermination des PM_{2,5} totales (filtrables et condensables)
- Détermination des particules condensables
- Détermination des particules totales (selon la définition du règlement 2001-10 de la Communauté métropolitaine de Montréal)

Groupe 2 : Détermination des substances inorganiques

- Ammoniac (NH₃)
- Acides inorganiques autres que l'acide chromique émis par les procédés de traitement de surfaces métalliques
- Béryllium (Be)
- Brouillard d'acide sulfurique (H₂SO₄+SO₂/SO₃)
- Chlore et dioxyde de chlore (Cl₂ et ClO₂)
- Chlorure d'hydrogène (HCl)
- Composés halogénés d'hydrogène (HCl, HBr, HF) et halogènes (Cl₂ et Br₂)
- Composés de soufre réduit totaux [SRT] (H₂S; CH₃SH; (CH₃)₂S; (CH₃)₂S₂)
- Chrome hexavalent (Cr⁶⁺) émis par les procédés de traitement de surfaces métalliques
- Cyanure d'hydrogène (HCN)
- Dioxyde de soufre (SO₂)
- Fibres d'amiante
- Fluorures totaux (Ft) émis aux cheminées
- Fluorures totaux (Ft) et particules émis aux lanterneaux des salles de cuves d'une aluminerie
- Mercure (Hg)
- Mercure gazeux (Hg) émis aux événements ou aux sorties de conduits d'aération des établissements de fabrication d'ampoules électriques

<input type="checkbox"/>	Métaux
<input type="checkbox"/>	Oxydes d'azote (NOx)
<input type="checkbox"/>	Plomb (Pb)
Groupe 3 : Détermination des substances organiques	
<input type="checkbox"/>	Composés organiques semi-volatils (BPC, CB, CP, HAP, PCDD et PCDF)
<input type="checkbox"/>	Composés organiques totaux (selon la définition du règlement 2001-10 de la Communauté métropolitaine de Montréal)
<input type="checkbox"/>	Composés organiques volatils (COV)
<input type="checkbox"/>	Composés organiques volatils spécifiques (selon la définition du règlement 2001-10 de la Communauté métropolitaine de Montréal)
<input type="checkbox"/>	Formaldéhyde
<input type="checkbox"/>	Hydrocarbures aromatiques polycycliques
Groupe 4 : Détermination d'autres paramètres	
<input type="checkbox"/>	Opacité
<input type="checkbox"/>	Odeur
<input type="checkbox"/>	Nombre d'unités d'odeur (selon la définition du règlement 2001-10 de la Communauté métropolitaine de Montréal)
<input type="checkbox"/>	Émissions fugitives (COV-fuites)
<input type="checkbox"/>	Autres substances non spécifiées Indiquer les substances :
Groupe 5 : Détermination instrumentale des substances inorganiques et organiques	
<input type="checkbox"/>	Composés de soufre réduit totaux (SRT) exprimés sous forme de SO ₂
<input type="checkbox"/>	Dioxyde de carbone (CO ₂)
<input type="checkbox"/>	Dioxyde de soufre (SO ₂)
<input type="checkbox"/>	Hydrocarbures totaux ou composés organiques gazeux totaux (méthaniques ou non méthaniques – COGT ou COAM)
<input type="checkbox"/>	Oxydes d'azote (NOx)
<input type="checkbox"/>	Oxygène (O ₂)
<input type="checkbox"/>	Monoxyde de carbone (CO)
2. À l'aide du document <i>Lignes directrices concernant les prélèvements des émissions atmosphériques en provenance de sources fixes (DR-12-AIR-01)</i> , pouvez-vous affirmer que votre firme utilise les méthodes stipulées?	
	Oui <input type="checkbox"/>
	Non <input type="checkbox"/>
Si vous avez répondu non, quelles sont les méthodes utilisées et pour quels paramètres?	

Fournir en annexe	<ul style="list-style-type: none"> • Les méthodes non spécifiées aux groupes d'accréditation demandés. • Une copie de l'inventaire de l'équipement d'échantillonnage.
--------------------------	---

FORMULAIRES ET ENREGISTREMENTS

Fournir en annexe	<ul style="list-style-type: none"> • Une copie du plus récent devis d'échantillonnage. • Une copie du plus récent rapport d'expertise.
--------------------------	--

SOUS-TRAITANCE

Fournir en annexe	<ul style="list-style-type: none"> • La procédure de sous-traitance.
--------------------------	---

GESTION DES PLAINTES

Pour les firmes qui ont une clientèle externe, fournir en annexe	<ul style="list-style-type: none"> • La procédure de gestion des plaintes.
---	---

SECTION TECHNIQUE POUR LE SECTEUR AGRICOLE

SYSTÈME DE MANAGEMENT

1. Votre firme dispose-t-elle de protocoles d'échantillonnage à jour et conformes?	Oui <input type="checkbox"/>
	Non <input type="checkbox"/>

2. Votre firme a-t-elle réalisé un audit interne des activités d'échantillonnage au cours de la dernière année?	Oui <input type="checkbox"/>
	Non <input type="checkbox"/>

Fournir en annexe	<ul style="list-style-type: none">Le ou les derniers rapports d'audit interne de votre firme dans le secteur d'échantillonnage, le cas échéant.Les protocoles d'échantillonnage pertinents s'ils diffèrent du <i>Protocole d'échantillonnage des matières résiduelles fertilisantes (DR-12-MRF-02)</i>.
--------------------------	--

FORMATION ET EXPÉRIENCE DU PERSONNEL

Veuillez remplir le tableau ci-dessous en identifiant tous les membres de votre personnel qui réalisent de façon active des essais d'échantillonnage dans le secteur d'accréditation demandé. Au besoin, faites des copies du présent tableau.

CATÉGORIE	NOM ET PRÉNOM	ÉTUDES/SCOLARITÉ	NOMBRE D'ANNÉES D'EXPÉRIENCE
Responsables scientifiques			
Préleveurs			

Fournir en annexe	<ul style="list-style-type: none">La copie des diplômes des responsables scientifiques et du personnel technique.Le curriculum vitæ des responsables scientifiques et des préleveurs.La liste des campagnes d'échantillonnage (registre d'échantillonnage) effectuées depuis un an, incluant le nom des préleveurs associés et la nature des travaux effectués (DR-12-MRF, section 6.2.2).Tout autre document permettant d'évaluer la pertinence de l'expérience du personnel (cours de formation, connaissance des procédés, etc.).
--------------------------	--

MÉTHODES ET ÉQUIPEMENTS

1. En vous basant sur le document <i>Programme d'accréditation d'échantillonnage environnemental – Matières résiduelles fertilisantes, Processus et exigences d'accréditation (DR-12-MRF)</i> , sélectionnez les types d'échantillonnage pour lesquels votre firme demande une accréditation.	
a) Production de MRF en continu, analyse chimique inorganique	<input type="checkbox"/>
b) Production de MRF en continu, analyse chimique organique	<input type="checkbox"/>
c) Production de MRF en discontinu, analyse chimique inorganique	<input type="checkbox"/>
d) Production de MRF en discontinu, analyse chimique organique	<input type="checkbox"/>
e) Production de MRF en continu, analyse microbiologique	<input type="checkbox"/>
f) Production de MRF en discontinu, analyse microbiologique	<input type="checkbox"/>
g) Production de MRF en continu, teneur en corps étrangers	<input type="checkbox"/>
h) Production de MRF en discontinu, teneur en corps étrangers	<input type="checkbox"/>

2. À l'aide du document <i>Protocole d'échantillonnage des matières résiduelles fertilisantes (DR-12-MRF-02)</i> , pouvez-vous affirmer que votre firme utilise les méthodes d'échantillonnage stipulées?	Oui <input type="checkbox"/>
	Non <input type="checkbox"/>
Si vous avez répondu non, quelles sont les méthodes utilisées et pour quels paramètres?	
Fournir en annexe	<ul style="list-style-type: none"> Les méthodes non spécifiées.

FORMULAIRES ET ENREGISTREMENTS

Fournir en annexe	<ul style="list-style-type: none"> Une copie du plus récent rapport d'expertise.
-------------------	---

SOUS-TRAITANCE

Fournir en annexe	<ul style="list-style-type: none"> La procédure de sous-traitance.
-------------------	---

GESTION DES PLAINTES

Pour les firmes qui ont une clientèle externe, fournir en annexe	La procédure de gestion des plaintes.
--	---------------------------------------

ENGAGEMENT

Nom de la firme : _____

PROGRAMME D'ACCREDITATION D'ÉCHANTILLONNAGE ENVIRONNEMENTAL

EN OBTENANT L'ACCREDITATION, LA FIRME S'ENGAGE À :

1. Respecter les normes et exigences d'accréditation énoncées dans le **Programme d'accréditation d'échantillonnage environnemental (PAÉE)** et dans l'ensemble des documents connexes publiés par le MELCC et pertinents aux secteurs concernés.
2. Respecter les lois et règlements du MELCC en vigueur et applicables aux groupes pour lesquels elle détient l'accréditation.
3. Sous-traiter à des firmes accréditées tous travaux d'échantillonnage assujettis aux exigences normatives du MELCC pour lesquels la firme ne détient pas l'accréditation.
4. Sous-traiter, seulement si les circonstances l'exigent, tous travaux pour lesquels la firme détient l'accréditation.
5. Respecter les exigences du document *Exigences applicables à la déclaration de l'accréditation* (DR-12-SCA-06) en vigueur dans la publicité, dans les offres de service et dans les rapports que pour les paramètres inclus dans sa portée d'accréditation.
6. Informer la Direction de l'accréditation et de la qualité du CEAEQ de toute modification qui compromet la réalisation ou la qualité des échantillonnages prévus.
7. Pour toutes personnes mandatées par le MELCC, autoriser et faciliter l'accès aux installations de la firme ou aux sites de prélèvement.
8. Fournir tout document pertinent demandé par la Direction de l'accréditation et de la qualité.
9. Aviser la Direction de l'accréditation et de la qualité dans un délai de 10 jours ouvrables lorsque survient un changement de propriété, de nom ou d'adresse de la firme ou un changement d'un ou des responsables scientifiques ou techniciens préleveurs.
10. Acquitter les frais prévus au programme.

Nom du gestionnaire (en lettres moulées)

Signature

Date



**Environnement
et Lutte contre
les changements
climatiques**

Québec 